

Constitution du 6 mai 2024

D’où viennent ces soupçons sur une révision constitutionnelle ?

Depuis la semaine dernière, des acteurs politiques togolais lancent ce qu’ils considèrent comme un cri d’alerte sur une possible révision constitutionnelle. Mais une telle démarche est-elle encore à l’ordre du jour dans le calendrier républicain ?



PAGE 3

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Suto Tina : Une femme cultivatrice aux ambitions illimitées

Suto Tina, née et ayant grandi à Kévé, dans la préfecture de l’Avé, est aujourd’hui une femme accomplie de 45 ans. Issue d’une famille où l’agriculture ne représentait pas seulement une activité, mais un véritable mode de vie, Tina a grandi entourée de labeur. Ses deux parents travaillaient la terre inlassablement ...

PAGE 3

INVESTISSEMENT



Togo / Le pari du dialogue

Arthur Trimua face aux attentes du secteur privé

Entre attentes urgentes et promesses de réformes, le gouvernement togolais témoigne de son soutien au secteur privé. Ce samedi 14 mars à Lomé, le ministre délégué chargé de la Promotion des investissements et de la Souveraineté économique, Arthur Lilas Trimua, a engagé une série de consultations avec les principales organisations ...

PAGE 5

AUTONOMISATION

8 mars

A Lomé, Coris Bank International met en lumière le leadership féminin dans la banque

PAGE 9

Coris Bank International Togo

Au cœur de la conformité et de la banque digitale, l’ambition au féminin !

En cette Journée internationale des droits des femmes, Coris Bank International Togo ne célèbre pas seulement des acquis, mais des parcours, fussent-ils jeunes. Au sein de l’institution, certaines figures incarnent avec brio cette évolution du secteur bancaire : un pied dans la rigueur de la conformité, l’autre dans l’audace du digital.



PAGE 5



Gestion foncière

Le Togo poursuit les réformes avec plus d’engagement

Véritable enjeu de développement, le foncier peut mettre en péril le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Sa bonne gestion est donc cruciale pour sécuriser les droits de propriété, stimuler l’investissement agricole et économique, et réduire les conflits. Conscientes de cet enjeu, les autorités togolaises se sont engagées ces dernières ...

PAGES 6&7

DERNIERES HEURES

Gouvernance locale : les Conférences administratives préfectorales lancées au Togo

Au Togo, une nouvelle étape s’ouvre dans l’organisation de l’action publique territoriale. Les Conférences administratives préfectorales (CAP) ont officiellement démarré, avec une phase pilote déployée dans plusieurs préfectures, notamment dans la Binah, Bassar, Blitta, Bas-Mono, Agoè-Nyivé et la Kozah.

Présidées par les préfets, ces rencontres ont réuni maires, responsables des services déconcentrés, forces de sécurité et chefs de canton. Au cœur des échanges : la clarification des rôles, le fonctionnement des CAP et l’évaluation des projets en cours. Les participants ont également formulé des solutions adaptées aux réalités locales, dans une logique de gouvernance plus concertée.

Comme l’a souligné le ministre Hodabalo Awaté, « Elles [les conférences administratives] doivent permettre à l’État de parler d’une seule voix et d’agir avec méthode sur l’ensemble du territoire ».

Prévue à titre expérimental, cette phase pilote servira à évaluer l’impact du dispositif, appelé à se tenir trimestriellement.

 SOMMAIRE	RDC/ Politique Le président Félix Tshisekedi créé un tribunal de répression des infractions économiques  P 4	Togo / Le pari du dialogue Arthur Trimua face aux attentes du secteur privé  P 5	Promotion de la femme La CCI-Togo veut créer 10 'amazones' dans le secteur des transports  P 9
--	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Suto Tina : une femme cultivatrice aux ambitions illimitées

Suto Tina, née et ayant grandi à Kévé, dans la préfecture de l'Avé, est aujourd'hui une femme accomplie de 45 ans. Issue d'une famille où l'agriculture ne représentait pas seulement une activité, mais un véritable mode de vie, Tina a grandi entourée de labeur. Ses deux parents travaillaient la terre inlassablement, leurs mains marquées par des années de dur labeur. Pourtant, malgré cet héritage familial, Tina, enfant, n'éprouvait pas le même amour pour la terre.

« Je n'étais pas l'enfant préférée de mon père quand il s'agissait d'aller au champ », confie Tina, un sourire empreint de nostalgie. « Pendant les vacances ou les week-ends, dès qu'il pleuvait, c'était direction le champ pour toute la famille. Mais moi, je faisais tout pour éviter ça. Parfois, je disparaissais ou prétendais être malade. Mon père n'aimait pas ça, mais ma mère me protégeait toujours. » Ces souvenirs, qui paraissent anodins à l'époque, marquèrent pourtant un tournant décisif dans la vie de Tina. Alors qu'elle était encore à l'école primaire, Tina fut frappée par une maladie inattendue qui la cloua au lit pendant plusieurs mois. « C'est un miracle que je sois encore là aujourd'hui, » raconte-t-elle avec émotion. « Beaucoup pensaient que je n'allais pas m'en sortir, mais Dieu m'a sauvée, et je lui rends grâce pour cela. » Cette épreuve bouleversa sa scolarité, et après sa guérison, Tina fut contrainte d'abandonner l'école. Ironiquement, c'est à partir de là que le goût pour l'agriculture commença à

germer en elle. « J'ai commencé à aller au champ par moi-même, sans qu'on me le demande. Contre toute attente, j'ai fini par prendre goût à ce travail. À force de persévérer, c'est même devenu une passion », se souvient-elle. Lorsque Tina se maria, cette passion pour la terre ne la quitta pas. En parallèle d'un petit commerce qu'elle gérait devant la maison familiale, elle poursuivit ses activités agricoles. « Tant que je resterai en bonne santé, je continuerai de travailler la terre. C'est une vocation et une manière d'apporter ma contribution à la communauté. » Le véritable coup de pouce dans son activité arriva lorsqu'elle entendit parler du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). « C'est une amie qui m'a parlé du FNFI. Au début, je n'y croyais pas trop », admet-elle. « Mais lorsque j'ai voulu structurer mon activité et en faire une véritable source de revenus, j'ai décidé de m'y intéresser de plus près. » C'est ainsi que Tina découvrit le produit AGRISEF, un produit financier du FNFI spécialement

conçu pour soutenir les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeurs. Accessible aussi bien aux femmes qu'aux hommes économiquement actifs, AGRISEF vise à les aider à accroître leur productivité. Avec son premier prêt FNFI, Tina put enfin investir dans son activité maraîchère. « Avant, je n'avais pas les outils nécessaires, comme les arrosoirs et d'autres équipements. Grâce à ce prêt, j'ai pu agrandir la superficie exploitée et m'équiper correctement. »

premier prêt et en obtint un deuxième pour se lancer dans la culture du riz. Aujourd'hui, Tina est fière de sa rizière florissante qui attire une clientèle fidèle. Elle diversifie également ses cultures en vendant régulièrement des légumineuses. « Ce que je gagne aujourd'hui dépasse largement ce que mes parents pouvaient espérer. Grâce à cela, je peux contribuer avec mon mari aux dépenses de la maison et subvenir aux besoins de nos enfants. C'est une grande fierté pour moi. »

Je sais que je peux faire encore mieux, et avec les produits du FNFI, je suis certaine que je vais y arriver. »

L'histoire de Suto Tina est une illustration parfaite de la manière dont l'inclusion financière, à travers le FNFI, peut transformer la vie des femmes, et plus particulièrement des agricultrices. En leur donnant accès à des outils financiers adaptés, le FNFI leur offre non seulement les moyens de renforcer leurs capacités économiques, mais aussi



Suto Tina

Ce financement lui permit non seulement de produire davantage, mais aussi de rationaliser son travail.

Néanmoins, Tina ne comptait pas s'arrêter en si bon chemin, surtout qu'elle dispose d'un héritage familial sous forme de vastes terres cultivables. Elles remboursa rapidement son

Malgré ses accomplissements impressionnants, Tina garde les yeux rivés sur l'avenir. Son ambition est de mécaniser ses activités et d'installer un système d'irrigation moderne et automatisé afin d'optimiser encore davantage sa production. « L'ambition n'a pas d'âge, » affirme-t-elle avec une confiance inébranlable. «

l'opportunité de réinventer leur avenir. Pour Tina, cette chance a tout changé. Comme elle, des milliers de femmes à travers le pays voient en ce programme une voie vers l'émancipation économique et l'accomplissement personnel, devenant ainsi les architectes de leur propre destinée.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire





fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

FCT/Passation de charges

Les nouveaux responsables appelés à poursuivre les actions engagées

La Faïtière des communes du Togo (FCT) a officiellement procédé, le vendredi 13 mars 2026 à Lomé, à la passation de charges entre la présidente sortante, Yawa Kouigan, actuelle ministre de la Communication, et la nouvelle présidente, Koubouni Touni, actuellement maire de Doufelgou 2.

La cérémonie s’est déroulée dans les locaux de la Direction des services techniques du District autonome du Grand Lomé (DST-DAGL) en présence des membres du bureau sortant et ceux du nouveau bureau, sous la conduite du ministre de l’Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Hodabalo Awaté.

Dans son intervention, le ministre a salué les efforts fournis par l’équipe sortante et adressé ses félicitations à la nouvelle direction de la faïtière. Il a également invité les nouveaux responsables à poursuivre les actions engagées en

faveur du renforcement de la gouvernance locale et du processus de décentralisation au Togo.

déclaré. Dans une atmosphère empreinte d’émotion, la présidente sortante a

FCT. Je suis convaincue que votre engagement contribuera à poursuivre le renforcement de nos

innovations pour répondre aux nouveaux défis de la gouvernance locale. « En prenant la responsabilité de conduire la Faïtière des communes du Togo, nous veillerons à inscrire nos actions dans la vision d’une gouvernance locale plus proche des citoyens, plus équitable dans la répartition des ressources et plus redevable dans la gestion publique », a déclaré Koubouni Touni.

Cette passation de charges marque ainsi une nouvelle étape dans la dynamique de consolidation de la gouvernance locale au Togo. Créée le 14 novembre 2020 à Kara, la FCT regroupe les 117 communes du pays. Elle a pour mission de représenter et de défendre les intérêts des collectivités locales, de renforcer leurs capacités et de promouvoir la coopération décentralisée, le développement local ainsi que le marketing territorial.

Edem Dadzie



Koubounou Touni (à droite), Yawa Kouigan (à gauche) et le colonel Hodabalo Awaté (au milieu)/Crédit photo : territoire.gouv.tg

« Votre mission est noble et exigeante. Vous êtes désormais les porteurs de l’espérance des communes du Togo. Il vous revient de travailler avec rigueur, transparence et responsabilité afin d’assurer le rayonnement de la FCT, de consolider les acquis et de renforcer le processus de décentralisation », a-t-il

officiellement transmis le flambeau à Koubounou Touni, tout en lui adressant un message de confiance et en réaffirmant sa disponibilité à accompagner la nouvelle équipe dirigeante : « C’est avec émotion que je vous remets aujourd’hui le flambeau de la présidence de la

communes et la promotion de la décentralisation au Togo », a-t-elle affirmé. Prenant la parole à son tour, la nouvelle présidente a exprimé sa reconnaissance aux autorités pour la confiance placée en elle. Elle a assuré vouloir s’inscrire dans la continuité des actions déjà engagées, tout en apportant des

Constitution du 6 mai 2024

D’où viennent ces soupçons sur une révision constitutionnelle ?

Depuis la semaine dernière, des acteurs politiques togolais lancent ce qu’ils considèrent comme un cri d’alerte sur une possible révision constitutionnelle. Mais une telle démarche est-elle encore à l’ordre du jour dans le calendrier républicain ?

est perçue comme une stratégie pour supprimer l’élection présidentielle au suffrage universel direct et prolonger indéfiniment son pouvoir.

Pour les opposants togolais, la communauté

Henri Sandaogo Damiba et par ce qu’ils affirment être le positionnement ambigu du Togo entre la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (Cédéao) et l’Alliance des États du Sahel (AES). Ils disent que le prestige et la considération dont jouissait Faure Gnassingbé à l’international se sont considérablement réduits. En analysant tout cela, l’on peut définitivement conclure que l’opposition togolaise n’existe plus, parce qu’elle se mélange complètement les pinceaux. D’abord, l’élection présidentielle n’est plus à l’ordre du jour dès que la nouvelle Constitution est entrée en vigueur il y a plusieurs mois. Alors, de quelle suppression de ce type d’élection parlent encore ces leaders ?

Pour continuer, il faut être un véritable aveugle politique, ou un mauvais adversaire pour affirmer que Faure Gnassingbé est isolé sur le plan international au moment

où l’on lui confie une grande médiation continentale, et pendant que les plus grandes puissances (États-Unis, Russie, France etc...), lui déroulent le tapis rouge.

Oui, il est vrai que les excellentes relations qu’entretient le Togo avec l’AES ne plaisent pas à tout le monde, mais tant que cela reste des décisions souveraines soutenues par les institutions compétentes et la majorité du peuple, qu’est-ce que l’on a à faire de que pense un dirigeant, même de la première puissance mondiale ? Est-ce que ces dirigeants consultent le Togo avant d’agir ?

Et puis, de quelle ambiguïté parle-t-on ? La diplomatie togolaise a toujours dit qu’elle n’exclut personne, qu’elle discute avec tout le monde. Pourquoi donc cela surprend des Togolais de constater que leur pays adopte la meilleure posture qui soit, celle qui évite les guerres stupides et inutiles ?

Que le Togo, un pays de la Cédéao, garde de bonnes relations avec les pays de l’AES, cela devrait plutôt être salué par tous. Parce que si le Togo se comportait comme certains pays, ce sont ces mêmes politiciens qui vont crier à la sorcellerie lorsque le port de Lomé sera boycotté avec des conséquences économiques dramatiques ; sans oublier le déferlement terroriste et le risque d’un conflit régional à cause de dirigeants moins conséquents.

Ce développement prouve à suffisance qu’il n’y a pas de raisons que le pouvoir de Lomé décide de passer à une nouvelle révision constitutionnelle. Quoi qu’il en soit, une Constitution reste un texte perfectible. La Constitution de la 4ème République avait connu plusieurs modifications. Pourquoi s’étonner si l’on devrait à un moment ou à un autre faire la même chose avec la nouvelle Constitution ?

TM



Selon ces regroupements de partis politiques, depuis l’adoption de la nouvelle Constitution en avril 2024, Faure Gnassingbé serait confronté à une contestation nationale et à « un isolement diplomatique inédit ». Cette révision constitutionnelle

internationale et les chefs d’État de la sous-région manifesteraient désormais une certaine réticence à reconnaître le dirigeant togolais comme légitime. Cette situation, disent-ils, est aggravée par la livraison controversée de l’ancien président burkinabè Paul-

Niger/Politique

Libération de Bazoum : des exigences de l’UE qui brisent les chances de l’ex-président de recouvrer sa liberté

Le ton est ferme, la position constante, mais l’efficacité reste incertaine. En exigeant une nouvelle fois la libération de l’ancien président Mohamed Bazoum, l’Union européenne semble s’inscrire davantage dans une logique de principe que dans une stratégie d’influence réellement opérante face aux autorités du Niger.



Mohamed Bazoum

Réuni à Strasbourg, le Parlement européen a adopté, à une large majorité, une résolution demandant la libération « urgente » de Mohamed Bazoum et de son épouse, toujours détenus depuis le coup d’État du 26 juillet 2023. Le texte insiste sur l’échéance symbolique du 2 avril, date correspondant à la fin théorique du mandat présidentiel de l’ancien chef de l’État, qui n’a jamais formellement démissionné.

Sur le fond, la position européenne s’inscrit dans une défense classique des principes démocratiques et des droits humains. Le Parlement qualifie la détention de Mohamed Bazoum d’« arbitraire » et alerte sur les risques judiciaires encourus par l’ex-président, poursuivi pour « haute trahison » par les autorités militaires. Mais sur le plan politique, cette posture soulève une question centrale : peut-elle réellement infléchir la position d’un régime qui a précisément construit sa légitimité sur le rejet des injonctions extérieures ?

Car à Niamey, la réaction ne s’est pas fait attendre. Les autorités nigériennes ont dénoncé une « ingérence paternaliste », convoquant la représentation européenne pour protester officiellement. Une réponse révélatrice d’un climat diplomatique

profondément dégradé entre les deux parties, marqué par la rupture des accords de coopération sécuritaire et la montée d’un discours souverainiste assumé.

Dans ce contexte, la répétition des exigences européennes apparaît, pour certains observateurs, comme contre-productive. En adoptant un

ton perçu comme prescriptif, voire moralisateur, Bruxelles risque de renforcer la posture de défiance des autorités nigériennes, plutôt que de créer les conditions d’un dialogue susceptible d’aboutir à une issue négociée.

Plus largement, cette séquence illustre les limites de l’approche européenne dans le Sahel depuis la série de coups d’État qui ont redéfini les équilibres régionaux. Là où les régimes militaires revendiquent une souveraineté politique pleine et entière, les appels publics et répétés à la libération de Mohamed Bazoum peinent à trouver un relais concret.

En creux, une autre lecture se dessine : la résolution européenne vise autant à maintenir une pression symbolique sur la junte qu’à réaffirmer une position de principe sur la scène internationale. Mais entre posture normative et efficacité diplomatique, l’écart semble se creuser.

Dès lors, une interrogation demeure : en privilégiant la fermeté publique au détriment d’une diplomatie plus discrète, l’Union européenne ne contribue-t-elle pas, paradoxalement, à éloigner la perspective d’une libération rapide de Mohamed Bazoum ?

T.M.

Madagascar/Transition

Le président de la transition nomme un militaire des services de renseignements financiers comme Premier ministre

À Madagascar, la transition politique amorcée en 2025 entre dans une nouvelle phase. Le président Michaël Randrianirina a nommé Mamitiana Rajaonarison au poste de Premier ministre, à peine une semaine après la dissolution du gouvernement et l’éviction de Herintsalama Rajaonarivelo.

Cette désignation rapide, sans explication officielle sur les raisons du limogeage de l’ancien chef du gouvernement, confirme la volonté du pouvoir de reprendre l’initiative politique dans un contexte de transition encore fragile. Elle marque également un choix de profil singulier : celui d’un technocrate issu des sphères sécuritaires et financières plutôt que du champ politique traditionnel. Ancien officier supérieur de la gendarmerie, Mamitiana Rajaonarison dirige depuis 2021 la SAMIFIN, en charge de la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme. Sa nomination peut être interprétée comme un signal

fort envoyé aux partenaires internationaux : celui d’un recentrage sur les enjeux de gouvernance financière, de transparence et de crédibilité institutionnelle. Ce choix intervient dans un contexte où la précédente équipe gouvernementale suscitait des critiques, notamment pour la présence de figures issues de l’ancien système, jugées en décalage avec les aspirations de rupture exprimées lors des mobilisations populaires de 2025. La nomination d’un profil technique pourrait ainsi répondre à une double exigence : restaurer la confiance interne tout en rassurant les bailleurs et partenaires extérieurs. Arrivé au pouvoir dans la foulée des manifestations qui avaient conduit au départ de l’ancien président Andry Rajoelina, Michaël Randrianirina continue de défendre la légitimité de son accession, qu’il présente comme un transfert institutionnel validé par la Cour constitutionnelle. Il s’est engagé à conduire

une transition de deux ans, articulée autour d’une large phase de consultations nationales, d’une réforme du cadre électoral et de l’élaboration d’une nouvelle Constitution. Dans cette architecture, le rôle du nouveau Premier ministre sera déterminant. Il lui reviendra de piloter l’action gouvernementale dans une période charnière, où les attentes sociales restent fortes et les équilibres politiques encore instables.

Au-delà du changement d’homme, cette nomination pose une question plus large : le pouvoir malgache privilégie-t-il désormais une gouvernance technocratique pour stabiliser la transition, ou amorce-t-il une recomposition plus profonde du système politique ? À mesure que l’échéance présidentielle de 2027 se profile, la réponse à cette question pourrait redéfinir durablement les contours du pouvoir sur la Grande Île.

T.M.

RDC/ Politique

Le président Félix Tshisekedi créé un tribunal de répression des infractions économiques

En République démocratique du Congo, le président Félix Tshisekedi veut désormais créer un cadre légal pour lutter efficacement contre les crimes économiques. Par ordonnance signée le 14 mars, le chef de l’État a institué un Tribunal pénal économique et financier, une juridiction spécialisée chargée de traiter les infractions liées à la corruption et à la délinquance financière.

Cette nouvelle instance aura compétence sur des dossiers sensibles tels que le détournement de deniers publics, le blanchiment d’argent, l’enrichissement illicite ou encore les faits de corruption. Structuré autour d’une chambre de première instance et d’une chambre d’appel, le tribunal se veut un outil judiciaire dédié à un traitement plus rapide et plus efficace des affaires économiques. Doté d’une composition mixte, il comprendra quarante juges, dont vingt magistrats professionnels et vingt juges assesseurs. Installé à Kinshasa, il disposera d’une autonomie

fonctionnelle ainsi que d’un budget propre inscrit dans les finances publiques, un élément présenté comme essentiel pour garantir son indépendance et sa capacité opérationnelle. Pour les autorités congolaises, la création de cette juridiction spécialisée répond à un double impératif. Il s’agit, d’une part, d’améliorer la performance du système judiciaire dans le traitement de dossiers souvent complexes et, d’autre part, de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires, régulièrement critiquées pour leur lenteur et leur manque d’efficacité face aux crimes économiques. Une fois opérationnel – dans un délai annoncé de trois mois – le tribunal devra centraliser l’ensemble des affaires relevant de sa compétence, qui seront transférées à un parquet spécialisé. Cette centralisation vise à éviter la dispersion des procédures et à renforcer la cohérence des poursuites judiciaires. Au-delà de son architecture institutionnelle, cette

réforme s’inscrit dans un contexte où la lutte contre la corruption est devenue un enjeu majeur en République démocratique du Congo. Les détournements de fonds publics et les pratiques illicites continuent de peser lourdement sur la gouvernance économique et sur la perception du climat des affaires dans le pays. Reste toutefois une question centrale : cette nouvelle juridiction parviendra-t-elle à s’imposer comme un véritable instrument de régulation, capable de traiter sans complaisance les dossiers impliquant des acteurs influents ? Ou risque-t-elle de se heurter aux mêmes contraintes politiques et structurelles qui ont longtemps limité l’efficacité des mécanismes anticorruption en RDC ? Entre volonté affichée de réforme et défi d’exécution, le Tribunal pénal économique et financier apparaît ainsi comme un test majeur pour la crédibilité de l’action publique dans la lutte contre l’impunité.

T.M.

Coris Bank International Togo

Au cœur de la conformité et de la banque digitale, l’ambition au féminin !

En cette Journée Internationale des Droits des femmes, Coris bank international Togo ne célèbre pas seulement des acquis, mais des parcours, fussent-ils jeunes. Au sein de l’institution, certaines figures incarnent avec brio cette évolution du secteur bancaire : un pied dans la rigueur de la conformité, l’autre dans l’audace du digital.

Aujourd’hui, nous mettons en lumière celle qui assure le support Conformité et Banque Digitale, un rôle pivot où l’exigence côtoie l’innovation. Et curieusement, c’est avec la force de sa jeunesse que Mme Pamela Prince-Agbojjan, illustre cette volonté d’évolution et d’excellence. La jeune dame affiche des

objectifs clairs pour son parcours au sein de la banque. Elle souhaite non seulement renforcer son expertise, mais aussi s’impliquer davantage dans la réussite globale de l’organisation. « Mon ambition est de poursuivre le développement des compétences, d’évoluer vers des fonctions à responsabilités élargies et de contribuer activement à la performance ainsi qu’à la conformité de l’institution », ambitionne-t-elle, consciente de son rôle aujourd’hui stratégique pour sécuriser les activités numériques de l’institution.

Pour franchir ces étapes de la vie professionnelle, l’accompagnement institutionnel devra jouer un rôle de catalyseur. C’est



pourquoi elle croit que : « l’accès à la formation, le mentorat, la confiance des managers et la visibilité des opportunités constituent des leviers déterminants ». Ces outils permettent aux femmes de s’affirmer, de renforcer leurs capacités et de progresser durablement dans des domaines souvent perçus

comme techniques. **Conformité, moteur silencieux de l’innovation** Elle conclut que « ces dispositifs permettent aux femmes de s’affirmer, de renforcer leurs capacités et de progresser durablement dans

leur parcours professionnel ». Dans un univers bancaire en pleine mutation, la mission de Mme Prince-Agbojjan est claire : sécuriser l’avenir tout en fluidifiant l’expérience client. Son quotidien ? S’assurer que chaque innovation technologique respecte les normes les plus strictes, prouvant ainsi que l’agilité digitale doit rimer avec éthique et légalité.

En ce 8 mars, nous rendons hommage à sa détermination et sa vision. Son jeune parcours forgé à force de pierre, nous rappelle que l’ambition, lorsqu’elle est mise au service de l’excellence, reste un puissant vecteur de changement. Tout comme la conformité reste le moteur silencieux de l’innovation !

Togo / Le pari du dialogue

Arthur Trimua face aux attentes du secteur privé

Entre attentes urgentes et promesses de réformes, le gouvernement togolais témoigne de son soutien au secteur privé. Ce samedi 14 mars à Lomé, le ministre délégué chargé de la Promotion des investissements et de la Souveraineté économique, Arthur Lilas Trimua a engagé une série de consultations avec les principales organisations du secteur privé.

Successivement, les délégations du Conseil national du patronat du Togo (CNP-Togo), de l’Association des grandes entreprises du Togo (Aget) et du Groupement des industries du Togo ont été reçues. Au cœur de ces rencontres, un objectif : repositionner l’entreprise comme levier central de la croissance économique nationale. Les discussions n’ont pas éludé les difficultés. Les représentants du secteur privé ont dressé un tableau lucide des contraintes structurelles qui pèsent sur l’activité économique. L’accès au financement demeure un défi majeur, tout comme le poids de la dette intérieure et les coûts de l’énergie, jugés pénalisants pour la compétitivité des entreprises. Dans ce contexte, les grandes entreprises, qui contribuent à près de 20 % des recettes fiscales et génèrent plus de 13 000 emplois directs, ont insisté sur la nécessité d’un environnement des affaires plus incitatif. Elles ont plaidé pour une fiscalité adaptée, des infrastructures plus performantes et des procédures administratives

allégées, autant de leviers susceptibles de stimuler l’investissement. Les industriels, de leur côté, ont mis l’accent sur la consolidation du tissu productif national. Ils appellent à un développement accru des chaînes de valeur locales, perçues comme essentielles pour soutenir l’industrialisation et réduire la dépendance aux importations. Face à ces préoccupations, le ministre a affiché une posture d’écoute et d’ouverture. Il a réaffirmé la volonté du gouvernement de maintenir un dialogue régulier avec les acteurs économiques, dans une logique de co-construction des politiques publiques. Au-delà des échanges, cette initiative s’inscrit dans une dynamique plus large visant à renforcer l’attractivité du Togo auprès des investisseurs. Dans un environnement régional concurrentiel, la capacité du pays à répondre aux attentes du secteur privé pourrait bien constituer un facteur déterminant pour soutenir durablement la croissance économique.

E. A

Dettes en Afrique

Une baisse relative face à un monde toujours plus endetté

L’Afrique avance à contre-courant d’une dynamique mondiale marquée par une accumulation record de dettes. Selon le rapport « Global Debt Monitor » publié par l’Institut de la finance internationale, le continent enregistre une légère décline de son endettement public, tout en conservant des niveaux globalement élevés.

À la fin de l’année 2025, le ratio moyen de la dette publique africaine s’établit à 62,8 % du produit intérieur brut (PIB), contre 63,7 % un an plus tôt. Une évolution modeste, mais révélatrice des efforts d’assainissement budgétaire engagés dans plusieurs pays. Cette tendance baissière reste toutefois fragile, tant les pressions financières demeurent fortes.

Dans le détail, certains États continuent d’afficher des niveaux préoccupants. Le Sénégal arrive en tête avec une dette équivalente à 122,9 % du PIB, suivi de la Zambie (107,2 %) et du Mozambique (97,2 %). La République du Congo, la Tunisie et l’Afrique du Sud complètent ce tableau où les équilibres budgétaires restent sous tension. Mais au-delà de la dette publique, une autre réalité distingue le continent : le faible niveau d’endettement des

ménages et des entreprises. Au quatrième trimestre 2025, la dette des ménages ne représentait que 13,6 % du PIB, contre 19,3 % pour les entreprises non financières et 9,5 % pour les entreprises financières. Des proportions nettement inférieures à celles observées dans les économies développées, où l’endettement privé atteint des niveaux bien plus élevés.

À l’échelle mondiale, la situation apparaît autrement plus

économiques dominant ce mouvement. Les États-Unis, la Chine et la zone euro figurent parmi les principaux moteurs de cette hausse, alimentée par des déficits budgétaires persistants et des émissions massives de dette sur les marchés.

En dépit de cette inflation, le ratio dette mondiale/PIB a légèrement reculé pour s’établir à 308 % en 2025. Une amélioration trompeuse, alors que les marchés émergents voient leurs ratios dépasser des



préoccupante. La dette globale a culminé à 348 000 milliards de dollars en 2025, enregistrant une hausse annuelle de 29 000 milliards, la plus importante depuis la crise du COVID-19. Les États en sont les principaux artisans, contribuant à eux seuls à plus de 10 000 milliards de dollars d’augmentation. Les grandes puissances

niveaux records. Dans ce paysage contrasté, l’Afrique apparaît à la fois vulnérable et relativement prudente. Si la dette publique reste élevée, la modération de l’endettement privé constitue un atout. Reste à transformer cet équilibre fragile en levier durable de croissance.

E. A

Gestion foncière

Le Togo poursuit les réformes avec plus d’engagement

Véritable enjeu de développement, le foncier peut mettre en péril le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Sa bonne gestion est donc cruciale pour sécuriser les droits de propriété, stimuler l’investissement agricole et économique et réduire les conflits. Conscientes de cet enjeu, les autorités togolaises se sont engagées ces dernières années, sur bon nombre de réformes, avec à la clé, des résultats probants.

Loin de se limiter aux règlements de litiges, les réformes foncières vont au-delà. Elles ouvrent au Togo, l'enregistrement des propriétés, la planification de l'usage des sols (urbain/rural), et la valorisation des actifs immobiliers. Elles impliquent également divers acteurs comme les géomètres, les notaires, maires et les agences d'urbanisme, avec pour objectifs, d'harmoniser l'occupation des terres au Togo.

Diagnostiquer le problème pour des solutions durables
La gestion du foncier au Togo se réinvente avec à la clé plusieurs innovations. Longtemps miné par des conflits et des pratiques peu formelles, le secteur s’assainit au jour le jour. Que ce soit au niveau de la célérité des services administratifs, du code foncier et des outils de contrôle et de sécurisation, rien n’est laissé pour compte. Lentement mais sûrement,

portées ces dernières années dans le secteur par les autorités. Autrefois caractérisé par les multiples ventes, l’usurpation, la falsification des documents administratifs, l’occupation abusive des terres et la construction dans des zones inadaptées, tout semble s’harmoniser.

Diagnostiquer pour des solutions durables
Avec une urbanisation galopante, les villes togolaises font face à une pression foncière sans précédent. La croissance démographique, combinée à la forte demande en logements, engendre une compétition accrue pour l'accès à la terre. Or, pendant longtemps, cette terre urbaine a été au cœur de pratiques traditionnelles peu formalisées : ventes informelles, baux verbaux, absence de cadastre actualisé. Le résultat est la multiplication des

développement urbain. Faisant le diagnostic des litiges fonciers au Togo en 2017, Pius Agbetomey, ancien ministre de la Justice, expliquait le phénomène des litiges

pour le titre foncier, le phénomène des gros bras usurpateurs de terrains, le dysfonctionnement dans les juridictions, et l’inexécution des décisions de justice ».

nombre d’avancées. Ces réformes et initiatives mises en œuvre par les autorités togolaises bénéficient, quelquefois, de l’appui des partenaires au développement.



fonciers par « les conditions d’acquisition des parcelles de terrain, le dysfonctionnement dans

À cela s’ajoutent l’absence d’un réel système d’information foncière, la vétusté du code foncier du pays, la juxtaposition du régime foncier coutumier et moderne, et surtout, l’absence d’une véritable organisation des institutions devant harmoniser le secteur des fonciers.

En milieu rural, la perte d’autorité des chefs traditionnels en ce qui concerne le règlement des litiges fonciers constitue également un des facteurs de recrudescence des litiges fonciers. Ainsi, « lorsqu’un litige foncier naît, on va directement vers la justice, en oubliant que des solutions en amont pourraient être trouvées au niveau des autorités traditionnelles », constate le ministre.

Face à ces situations qui annihilent les efforts de développement, le Togo s’est dès lors engagé dans des réformes structurelles qui ont permis d’engranger

Au nombre de ces initiatives, des mesures pour délivrer le permis de construire, dont le délai d’obtention est ramené dans un premier temps à 30 jours. Aujourd’hui, ce délai qui s’est davantage amélioré varie selon la catégorie du projet.

Pour les permis de construire de catégorie A et les déclarations de travaux, le délai est de 11 jours ouvrables et de 21 jours ouvrables pour les catégories B et C, renseigne la plateforme du service public.

Aussi l’élaboration d’un nouveau code foncier et domanial en 2018, prenant en compte les difficultés inhérentes à l’acquisition de terrains, fait partie des grandes réformes conduites ces dernières années par le Togo.

Parmi les déclinaisons pratiques du code foncier figure : l’obligation de conclure les baux d’habitation en milieu urbain par écrit, une



l'accès à la propriété foncière se structure avec plusieurs réformes

litiges, des investissements et la paralysie du

l'insécurité devant établir les documents d'urbanisme

rupture nette avec les habitudes anciennes et une avancée majeure pour sécuriser les relations locatives. Le code érige aussi la transparence et l'équité comme principes fondamentaux de la politique foncière togolaise. L'Etat togolais a misé, par ailleurs, sur la technologie comme levier de transformation. Dans la même logique, pour permettre l'accessibilité des informations foncières à tous, et pour réduire au maximum les litiges fonciers, la direction des Affaires domaniales et cadastrales (DADC) a également entrepris de nouvelles réformes en son sein.

Au nombre de ces réformes, la réduction de la durée d'obtention des titres fonciers, ramenée à 20 jours, la réduction des droits d'enregistrement passés de 5 % à 2 %, la réduction du coût de transfert de propriété ramené à un taux forfaitaire de 35 000 FCFA. Cette dernière mesure prise par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires, concerne tous les types de biens immobiliers, y compris les terrains et les constructions. En outre, pour accroître la célérité dans le traitement des dossiers, et parvenir à un meilleur règlement des litiges fonciers, en vue d'une meilleure satisfaction des justiciables, il est également élaboré un document dénommé "le droit des litiges".

Ce document englobe un ensemble de règles et de procédures régissant le règlement des différends devant les tribunaux et autres instances compétentes pour le traitement des dossiers fonciers.

Numérisation et modernisation des services

Le Guichet foncier unique, désormais opérationnel, centralise toutes les démarches liées à la propriété : titres fonciers, mutations, plans cadastraux, vérification de propriété. Il constitue un point d'entrée unique, éliminant les va-et-vient

interminables entre services.

Grâce au système ArcGIS, les parcelles sont géoréférencées, les plans cadastraux numérisés et les titres sécurisés contre toute tentative de fraude ou de double vente dans les milieux urbains. Autre innovation majeure : l'attribution du Numéro unique parcellaire (NUP) depuis août 2024, qui identifie chaque terrain de façon exclusive dans la base nationale.

cartographiés et les propriétaires identifiés, évitant ainsi les tensions liées aux expropriations.

Toujours dans le cadre des réformes foncières et de sa sécurisation, le Togo envisage de mettre en place l'Institut géographique national. Le 09 avril 2024, le gouvernement s'est penché sur sa création en Conseil des ministres.

Inclusion et reconnaissance des droits coutumiers



La suppression des tampons multiples et la digitalisation complète du traitement des dossiers réduisent drastiquement les délais. Là où une demande de titre pouvait prendre plusieurs années, elle est aujourd'hui traitée en moins de 6 mois, avec une réduction des frais de 15 % à 1,5 % de la valeur du terrain.

Vers une administration foncière de proximité

La réforme ne se cantonne pas à Lomé. La création de divisions régionales et de nouveaux conservateurs permet de rapprocher les services fonciers des populations. Les citoyens de l'intérieur du pays n'ont plus besoin de rallier la capitale pour leurs démarches.

Des missions de sécurisation foncière ciblées sont également conduites dans des zones stratégiques. C'est le cas du projet d'aménagement de l'aéroport de Gbatopé, où plus de 7 000 hectares ont été délimités,

Les réformes placent l'équité sociale au cœur du processus. Le projet LRAP (Land Reform and Access Project), soutenu par le gouvernement américain, vise à reconnaître les droits fonciers coutumiers, souvent ignorés ou précaires. Il cible en priorité les femmes et les paysans, leur permettant d'obtenir des titres sécurisés, ouvrant ainsi la voie à un accès au crédit et à des investissements productifs.

De façon particulière, les acquis du LRAP tiennent surtout sur des expérimentations menées sur cinq (5) sites répartis sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit notamment de la commune Zio 4 dans la région Maritime, de la commune Wawa2 dans les Plateaux, de la commune Tchamba3 dans la région Centrale, de la commune Dankpen 2 dans les Savanes et d'Oti Sud 2 dans la Kara. Aussi, le projet LRAP a permis d'acquérir du

matériel et de le mettre à disposition des directions centrales, notamment la direction générale de l'Information géographique et de la Cartographie et la direction du Cadastre. Au-delà, l'implémentation du projet LRAP a également permis de déployer le mécanisme de discussions communautaires et de résoudre des litiges fonciers.

Des résultats déjà visibles

Les impacts de ces efforts

et à promouvoir le développement économique.

Ainsi, grâce aux réformes ambitieuses, le Togo n'a de cesse de se classer au pôle position des pays réformateurs et d'amélioration du climat des affaires. En 2020, il a été reconnu comme le premier pays réformateur en Afrique et le troisième au monde dans le Doing Business.

Au classement B-Ready

sont tangibles. Depuis 2020, le nombre de titres fonciers délivrés est passé de 4 000 à 12 000 par an, avec un objectif affiché de 15 000 titres par an à moyen terme. Cette dynamique s'accompagne d'une confiance accrue des banques.

Autre avancée : la diminution sensible des litiges fonciers grâce à l'harmonisation géospatiale des données et à une meilleure traçabilité des transactions. Cette réforme vise à unifier et standardiser les données géographiques pour améliorer la planification, la prise de décision et la gestion des ressources du territoire.

Pourquoi sécuriser et réformer le foncier ?

Au-delà de la modernisation de la gestion des terres au Togo, les réformes foncières conduites ces dernières années au Togo visent aussi à encourager et à stimuler les investissements

2024 de la Banque mondiale, le Togo occupe également une position de premier plan en Afrique de l'Ouest et se classe troisième en Afrique subsaharienne.

Des perspectives

Si plusieurs réformes ont été conduites ces dernières années dans le cadre de la sécurisation foncière, le Togo n'est tout de même pas encore à l'abri des litiges fonciers et des difficultés inhérentes.

Pour ce faire, le pays repose ses perspectives sur une stratégie globale visant à innover, à moderniser la législation foncière, à renforcer les institutions et à améliorer la gouvernance, dans le but de réduire les conflits fonciers et d'assurer la paix sociale. L'objectif étant de stimuler, par ces réformes, les investissements et de promouvoir le développement économique du pays et partant, la cohésion sociale.

Caleb Akponou

115107260 2^e ORIGINAL

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'An Deux Mil Vingt Six (2026)

Et le jeudi 12 janvier à 15 heures 15 minutes et
Scu cinq 05 plus 8 23

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) Société Anonyme** avec Conseil d'Administration au capital social de 1.500.000.000 Francs CFA- Agrément Numéro 36 /MEF/SG/CAS-IMEC, inscrite sur la liste de l'APSPD sous le numéro T/1/GFLM/2019/257A, ayant son siège au 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjaviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2025-M-12369/NIF : 1001330343 Tel : + 228 92 68 60 60 / 98 68 60 60/ 22 23 68 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assisté de Maître **DOSSEY FOLLI KASSI Jean**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01-Fax : (00228) 22-20-60-02 Lomé-Togo, email : fdosseya@hotmail.com en l'étude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

10501

Me **Léon A. ALOGHON**
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y exerçant à la Capitale
1000 Francs 500 Francs

Agissant en vertu des :

1-Copies des grosses de :
- la convention de Compte Courant en date du 06 Septembre et du 11 Octobre 2022 ;
- l'avenant à la Convention de Compte Courant en date du 30 janvier et 02 Mars 2023 ;
- l'avenant à la convention de 2024 ;

Ensemble avec :
2-Copies de :
- courrier en date du 10 Janvier 2024 portant invitation à un arrêté de compte contradictoire ainsi que son exploit de signification du 24 Janvier 2025, publié dans le journal Togo matin N° 1420 du 31/01/2025 ;
- La lettre de clôture de compte en date du 27 Février 2025 ainsi que son exploit de signification en date du 11 Mars 2025, publié dans le journal togomatin N°1439 du 17/03/2025 ;

Rôle

Et des documents ci-après dont copies sont délaissées en annexe à celles au présentes :

3-Copie du procès-verbal de recherches infructueuses du 03 Décembre 2024 ;
4-copie de l'ordonnance sur requête à fin d'insertion N°509/2024 désignant TOGOMATIN pour recevoir ladite insertion.
5-Copie du procès-verbal d'affichage et d'insertion du 20 Mars 2025 ;
6-Copie du Certificat d'Inscription Hypothécaire du 10 Juillet 2023 ;
7-Copie du pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière en date du 10 Juin 2025, donné à Maître **ABLIASSI-AMEDEGNATO**, huissier de justice près le Tribunal de Première Instance et de la Cour d'Appel de Lomé ;

Fait commandement à :
1-) La Société **KOINONIA SARL U**, ayant son siège social à Lomé quartier BE LOM-NAVA, derrière le commissariat 4^{ème} Arrondissement, BP : 12 611, Tél : 97 99 73 37 et immatriculée au RCCM du TOGO sous l'identification TG- LOM 2015 B 1361, NIF : 1000495554, prise ne la personne de sa représentante légale, demeurant et domiciliée audit siège, où étant et parlant à : Le numero de la requise etant inaccessible et ne connaissant plus son domicile ni sa residence je suis passe par le commissariat du 4^e arrondissement pour la retrouver. toutes les recherches n'ayant pas abouti à la retrouver, j'ai procede a l'affichage de l'acte a l'auditorium du tribunal de grande instance de Lome.
2-) Monsieur **Théophile M-I AYIH-AKAKPO** Retraité, demeurant à Lomé, Quartier SITO AEROPORT, Tél: 90 03 50 70, en sa qualité de coconstituant hypothécaire de la Société **KOINONIA SARL U**, où étant et parlant à : le numero du requis etant inaccessible et ne connaissant plus son domicile ni sa residence, je suis passe par le commissariat du 4^e arrondissement pour le retrouver. toutes les recherches n'ayant pas abouti à le retrouver, j'ai procede a l'affichage de l'acte a l'auditorium du tribunal de grande instance de Lome

D'avoir à payer à moi, Huissier mandaté à cet effet par la requérante ou à son Conseil, Maître **Jean Folli DOSSEY**, Avocat à la Cour, la somme de **QUARANTE SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQ CENT**

QUARANTE DEUX FRANCS (CFA 47,267,552) représentant le montant total de sa dette en principal, intérêts de retard et frais, sans préjudices de tous autres droits, dus et actions, décomposée comme suit :

N°	Désignation	Montants (F CFA)
1	Principal de la créance	38.314.083
2	Intérêt de retard (335 jours, 5.03%, 2025)	1.768.800
3	Principal +Intérêts de retard (T1)	40.082.883
4	Frais de recouvrement (13% sur le Principal)	6.012.432
5	TVA (18% sur frais de recouvrement)	1.082.237
6	Coût du présent acte	90.000
7	FRAIS (T2)	7184.669
TOTAL (T1+T2)		47.267.552

Sous réserves de tous autres droits, dus et actions ;

Les avertissant que faute par eux de payer ladite somme dans les **VINGT (20) JOURS** de la signification du présent exploit, le présent commandement pourra être transcrit à la Conservation de la Propriété Foncière du Togo et vaudra saisié à partir de sa publication.

Cette saisie portera sur l'immeuble ci-après indiqué.

Désignation de l'immeuble
Il s'agit d'un immeuble bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé, Nyékonakpoé, d'une contenance de 05 a 73 ca, objet du titre foncier N°3 599 TT, Vol XIX, F°74, limité au Nord et à l'Ouest par le surplus du TF N°1387 TT à Marie-Anne Homawoo, au Sud et à l'Est par une rue appartenant à Monsieur **AYIH-AKAKPO M. Théophile**, demeurant et domicilié à Lomé Sito-Aéroport, tiers constituant hypothécaire de la Société **KOINONIA SARL U**, débitrice de la **COFINA-TOGO SA**.
Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans aucune exception ni réserve ;
Leur déclarant en outre que l'expropriation de l'immeuble ci-dessus désigné sera poursuivie en l'Etude de Maître **Amaté Madjé ATAYI**, Notaire à Lomé, 9, Rue N° 7 ADK au rue de l'Islam, derrière la Grande Mosquée de Lomé, quartier Adobokomé,

Sur les poursuites et diligences de Maître **DOSSEY FOLLI KASSI Jean**, Avocat à la Cour, constitué ;

3-) Ai notifié à **Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière au Togo**, demeurant et domicilié au siège de l'Office Togolais des Recettes (OTR), sis à Lomé, sous l'angle des impôts 02 BP : 20823 Lomé-TOGO, Tél : 22-53-14-00, où étant en ses bureaux et parlant à : M. WIFA, secrétaire à la Direction du cadastre et de la conservation foncière ainsi déclare qui a reçu copie de l'acte ainsi que les pieces afférentes et vise les originaux

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit, ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais, dès réception du présent exploit, est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié ;

ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT
Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis copies à chacun, tant des pièces susvisées dont ils ont visé la liste, que du présent exploit, dont le coût est de _____ FCFA ;

ENREGISTRE A LOMÉ (TOGO)
CONSERVATEUR DES BIENS
F. 115107260-18 FEV 2026
RECEU: Cinq Mils (5.000) Francs

Massimo ESSO KATAKA
Huissier de Justice

Togo

De nouvelles règles pour renforcer la transformation locale de la noix de cajou

Au Togo, la filière anacarde amorce un tournant décisif. L'exécutif a adopté récemment de nouvelles mesures visant à mieux encadrer la commercialisation de la noix de cajou et à stimuler sa transformation locale. Cette décision, prise fin décembre 2025 par Badanam Patoki et Antoine Gbegbeni, marque une évolution notable de la réglementation en vigueur depuis 2008.

Au cœur de cette réforme, une obligation précise : désormais, tout acheteur agréé ainsi que les sociétés coopératives de producteurs devront livrer au moins un tiers des volumes collectés aux unités de transformation locales, avant toute exportation. Cette exigence devra être justifiée par un quitus ou un bordereau délivré par les unités concernées. À travers cette disposition, les autorités entendent renforcer la valeur ajoutée locale, dans un secteur encore largement dominé par l'exportation de matières premières brutes. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une industrie de transformation capable de générer davantage d'emplois et de revenus sur le territoire national. Le dispositif prévoit

également des sanctions dissuasives. Tout opérateur qui ne respecterait pas cette obligation s'expose à une exclusion des opérations de vente aux exportateurs pour la campagne en cours. Une mesure qui traduit la volonté du gouvernement de faire appliquer strictement la nouvelle réglementation. Par ailleurs, l'achat et l'exportation des noix de cajou restent conditionnés à l'obtention d'un agrément délivré par le Comité de coordination de la filière anacarde. Toute cargaison exportée sans les documents requis pourra être saisie, les frais étant à la charge de l'exportateur. Ces nouvelles règles s'inscrivent dans une stratégie plus large. Depuis le 1er janvier 2026, une taxe à l'exportation a été introduite sur les noix de cajou et d'autres produits agricoles, dans le but d'encourager leur transformation locale.

En renforçant l'encadrement de la filière, le Togo affiche clairement son ambition : passer d'un modèle d'exportation brute à une économie davantage tournée vers la transformation et la création de valeur.

E. A

8 mars

A Lomé, Coris Bank International met en lumière le leadership féminin dans la banque

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2026, Coris Bank International Togo a choisi d'aller au-delà du symbole. Le 13 mars, à Lomé, l'institution bancaire a organisé une conférence dédiée au leadership féminin, sous le thème évocateur : « Oser diriger : itinéraire d'une femme leader dans la banque africaine ».

Dans un contexte où la question de la place des femmes dans les sphères décisionnelles reste centrale, l'événement a réuni collaboratrices, cadres et membres du management autour d'un échange à la fois structuré et accessible. L'initiative s'inscrivait dans le prolongement du thème international « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles », avec pour ambition de susciter la réflexion, l'inspiration et l'engagement.

Invitée d'honneur, Alice Kaboré, directrice générale adjointe en charge du Support et des Technologies au sein de Coris Holding, a partagé un parcours forgé dans l'exigence du secteur bancaire ouest-africain. Son intervention a permis d'aborder, avec précision,

les défis liés à l'accès des femmes aux fonctions de direction, mais aussi les leviers de progression professionnelle.

Au fil des échanges, plusieurs enjeux majeurs ont été évoqués : la construction d'un leadership durable, la nécessité de rigueur et de constance, ou encore le rôle déterminant des

leadership, la progression professionnelle et la valorisation des talents féminins ». Une vision qui traduit une conviction : la performance des organisations repose sur leur capacité à reconnaître et accompagner tous les potentiels.

À travers cette initiative, Coris Bank International Togo réaffirme son



Célébration du 8 mars par CBI

organisations dans la promotion des talents féminins. Loin des discours convenus, la conférence a offert des repères concrets sur la gestion de carrière et la légitimité dans l'exercice des responsabilités.

Pour les responsables de l'institution, il ne s'agissait pas seulement de marquer une date, mais de « créer un espace de réflexion sur le

engagement en faveur du développement du capital humain et de la transmission d'expérience. Dans un secteur en mutation, où l'innovation et la discipline opérationnelle s'imposent, la promotion du leadership féminin apparaît désormais comme un levier stratégique, autant qu'un impératif de transformation durable.

E. A

Promotion de la femme

La CCI-Togo veut créer 10 'amazones' dans le secteur des transports

Dans le cadre du projet « Femmes, Action, CCI-Togo », la Chambre de commerce et d'industrie du Togo va former 10 femmes togolaises aux métiers du transport et de la logistique. Le président de la CCI-Togo, José Kwassi Symenouh a dévoilé le projet, au cours d'une rencontre avec la presse, le vendredi 13 mars dernier, quelques jours après la journée internationale de Droits des femmes.

Selon le président de la CCI-Togo, cette initiative vise à renforcer la présence des femmes dans les métiers du transport et de la logistique, encore largement dominés par les hommes. Le projet « Femmes Action CCI-Togo » vise à

permettre aux femmes, dans un avenir proche, de conduire des engins lourds, des poids lourds ou des

qu'elles se convainquent qu'elles peuvent aussi exercer ces métiers longtemps considérés



Une femme conductrice d'un engin lourd

semi-remorques, et même de manipuler des grues portuaires. L'objectif est

comme réservés aux hommes, a expliqué José Kwassi Symenouh.

Présenté dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, le projet ambitionne de soutenir l'autonomisation économique des femmes tout en répondant aux besoins croissants de compétences dans ces secteurs stratégiques pour l'économie togolaise. Pour cette première édition baptisée « Promotion Dorothée Nassif », dix candidates seront retenues à l'issue d'un appel à candidatures. Dorothée Nassif est une pionnière des femmes dans les métiers de conduite de poids lourds au Togo. Pour elle, « conduire, c'est passionnant, très passionnant », a-t-

elle confié, encourageant les femmes à vaincre leurs propres peurs pour embrasser les métiers de conduite d'engins lourds, d'équipements portuaires, et autres.

Les bénéficiaires suivront une formation professionnelle spécialisée, assortie d'un encadrement technique et institutionnel. Cette formation est assurée par la CCI-Togo et ses partenaires, Africa Global Logistics (AGL), ainsi que des acteurs des transports routiers, afin de faciliter la formation et l'intégration professionnelle des participantes.

La rédaction

Criminalité environnementale

Le trafic de déchets reste extrêmement difficile à détecter

Ils traversent les océans sans attirer l'attention, dissimulés dans des conteneurs banalisés ou maquillés en marchandises recyclables. Pourtant, derrière ces flux invisibles se joue un trafic mondial de déchets toxiques aux conséquences sanitaires et environnementales considérables.

Selon un nouveau rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), rendu public vers la fin du mois de février 2026, le commerce illégal de déchets alimente une pollution toxique croissante, tout en enrichissant des réseaux criminels et des entreprises peu scrupuleuses. « Notre étude montre que le trafic de déchets reste extrêmement difficile à détecter, à enquêter et à poursuivre. Ce n'est pas un défi abstrait : il entraîne une pollution toxique de l'eau potable, des océans, des sols et bien plus encore », souligne Candice Welsch, directrice de l'Analyse des politiques et des Affaires publiques à l'ONUDC, dans un communiqué de presse accompagnant la parution du rapport.

Un marché criminel nourri par la mondialisation

Plus la gestion des déchets devient coûteuse et réglementée, plus la tentation de s'en débarrasser illégalement grandit. L'économie mondiale des déchets, évaluée à environ 1 200 milliards de dollars en 2024, offre un terrain fertile à ces dérives. Les profits issus des activités illégales restent difficiles à quantifier, mais certaines estimations évoquent des milliards de dollars par an, notamment dans le secteur des déchets électroniques. Les filières sont complexes, éclatées entre producteurs, courtiers, transporteurs, recycleurs et négociants. Cette fragmentation favorise la fraude. Au nombre des méthodes courantes figurent les fausses déclarations, les documents falsifiés, les mélanges de déchets dangereux avec des flux légaux ou l'utilisation de sociétés écrans. Organisations criminelles structurées et entreprises légales se côtoient souvent dans ce secteur. Certaines sociétés ignorent simplement la

réglementation. D'autres recourent sciemment à des services illégaux ou entretiennent des activités parallèles clandestines.

Le Sud, décharge du Nord

Le rapport confirme une tendance bien documentée. Les déchets les plus difficiles ou coûteux à traiter circulent fréquemment des pays riches vers des régions plus pauvres. Plastiques, déchets électroniques ou véhicules hors d'usage y sont souvent recyclés dans des conditions dangereuses ou abandonnés à ciel ouvert, avec des conséquences directes sur la santé des populations. Les pays à faibles revenus, parfois dépourvus d'infrastructures adaptées, deviennent ainsi des maillons fragiles d'une chaîne globale. Les travailleurs informels qui récupèrent les métaux ou les composants électroniques y sont particulièrement exposés aux substances toxiques. L'un des moteurs majeurs du trafic reste économique. Les sanctions sont souvent faibles comparées aux gains potentiels. Dans certains cas, les amendes encourues sont inférieures au bénéfice d'un seul chargement illégal de déchets électroniques. La faiblesse des contrôles aggrave la situation. À l'échelle mondiale, seuls 2% des conteneurs maritimes sont inspectés physiquement, et une fraction seulement concerne les déchets. Résultat, une grande partie du trafic passe inaperçue.

Une pollution aux effets durables

Au-delà de l'économie souterraine, l'enjeu est sanitaire. Décharges illégales, brûlage de déchets ou contamination des sols exposent riverains et travailleurs à des substances cancérigènes ou neurotoxiques. Les coûts de la dépollution peuvent atteindre des millions de dollars pour un seul site contaminé. Les conséquences dépassent la seule écologie : concurrence déloyale pour les filières légales, perte de matières premières recyclables et affaiblissement de la transition vers une économie circulaire.



Les océans sont les témoins et les victimes de la criminalité environnementale (Image trouvée en ligne le 17 mars 2026)



Le continent africain est malheureusement devenu une décharge à ciel ouvert (Crédit photo : BBC)



Les déchets électroniques, très dangereux (Crédit photo : Nations unies)



Les véhicules d'occasion, grandes sources de pollution en Afrique (Crédit photo : Ouest France)

Le rapport indique que la lutte contre ces trafics reste entravée par l'absence d'harmonisation des législations, le manque de moyens des autorités et la faiblesse de la coopération internationale. Les spécialistes soulignent la nécessité d'améliorer la traçabilité des déchets, de

renforcer les sanctions et d'accroître la responsabilité des entreprises.

Faute de telles mesures, préviennent les experts, la croissance attendue de la production mondiale de déchets risque d'élargir encore ce marché clandestin. Invisible,

technique, rarement spectaculaire, le trafic de déchets n'en constitue pas moins l'une des formes contemporaines les plus insidieuses de criminalité environnementale ; un commerce discret, mais aux effets profondément tangibles.

Edem Dadzie

Compliance et Risk Summit 2026

L'évènement prévu à Lomé est lancé à Paris

L'édition 2026 de la grande rencontre des Compliances et Risk Officers a été officiellement lancée jeudi 12 mars 2026, à Paris. L'évènement révu pour les 8 et 9 juillet 2026 à Lomé, le lancement s'est tenu en présence du col Ouro-Koura Tchagara Agadazi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Togo en France.

Officers, un événement qu'abrite la capitale togolaise en juillet prochain. Pour Ouro-Koura Tchagara Agadazi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Togo en France, la rencontre Paris revêt tout son sens. « L'initiative que vous avez prise, d'organiser

dans ce monde en ébullition », a-t-il mentionné. Selon le Col. Agadazi, lutter contre le terrorisme et le blanchiment de capitaux relève d'une complexité. « C'est avant tout chercher à comprendre un système social qui utilise en apparence

atroces en vies humaines », a-t-il expliqué avant d'ajouter : « Engager une lutte contre le terrorisme, c'est avant tout et surtout prendre les mesures les plus appropriées pour briser les capacités d'accès aux financements des organisations terroristes. » Se félicitant du climat de paix qui a toujours prévalu au Togo, le col. Agadazi n'a non plus manqué de rendre un hommage au président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour son engagement à promouvoir la paix et la sécurité.

le pays. On citera entre autres la restructuration de l'outil de défense pour apporter des réponses immédiates et efficaces aux incursions et attaques terroristes sur le territoire national et la création de la Haute Autorité pour la transparence et l'intégrité de la vie publique et la lutte contre la corruption (HATIC). La mise en place de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF-TOGO) renforcée par l'adoption et l'approbation par le



Vue des participants

Cette cérémonie qui a réuni la communauté des professionnels de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT), a pour objectif d'échanger, de créer des synergies et de renforcer la communauté. D'une pierre deux coups, elle a également permis de lancer officiellement la grande rencontre des Compliances et Risk

cette rencontre de Paris pour débattre d'un sujet préoccupant, devenu intrigant de par le contexte actuel marqué par des bouleversements géopolitiques et stratégiques, revêt une importance capitale quand on évalue son apport en valeur ajoutée dans la recherche de solutions pour rétablir les équilibres rompus et restaurer la paix

les règles vertueuses universellement établies et reconnues qui régissent les transactions humaines à l'effet de promouvoir plus de croissance et de prospérité, mais qui malheureusement dans la réalité factuelle se transforme en un véritable gouffre immonde jonché d'amertume, de tristesse, d'angoisse, de destruction, de pertes



Le Col Agadazi au lancement de l'évènement

Les engagements du Togo En matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, le Togo ne lésine pas sur les moyens. Et ces dernières années, nombreuses sont les initiatives engagées par

Parlement d'un nouvel arsenal juridique s'inscrit également dans la même logique de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Caleb Akponou

Formation et recherche

L'Université de Lomé scelle un nouveau partenariat

L'Université de Lomé (UL) a signé en fin de semaine écoulée une nouvelle convention-cadre de coopération académique et scientifique avec l'Université des sciences et techniques de la santé (USTS) du Gabon. L'entente vise à renforcer les échanges d'expertise, à favoriser la mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants, et à développer des projets de recherche communs dans des domaines stratégiques, notamment la santé.

Concrètement, l'accord prévoit la mutualisation des plateaux techniques, l'organisation conjointe de séminaires, colloques et ateliers scientifiques, ainsi que l'harmonisation et la reconnaissance des curricula de formation.



Les deux universités s'engagent également à accompagner les enseignants-chercheurs dans leur progression académique et à co-encadrer les stages des étudiants, renforçant ainsi la qualité de la formation et de la recherche.

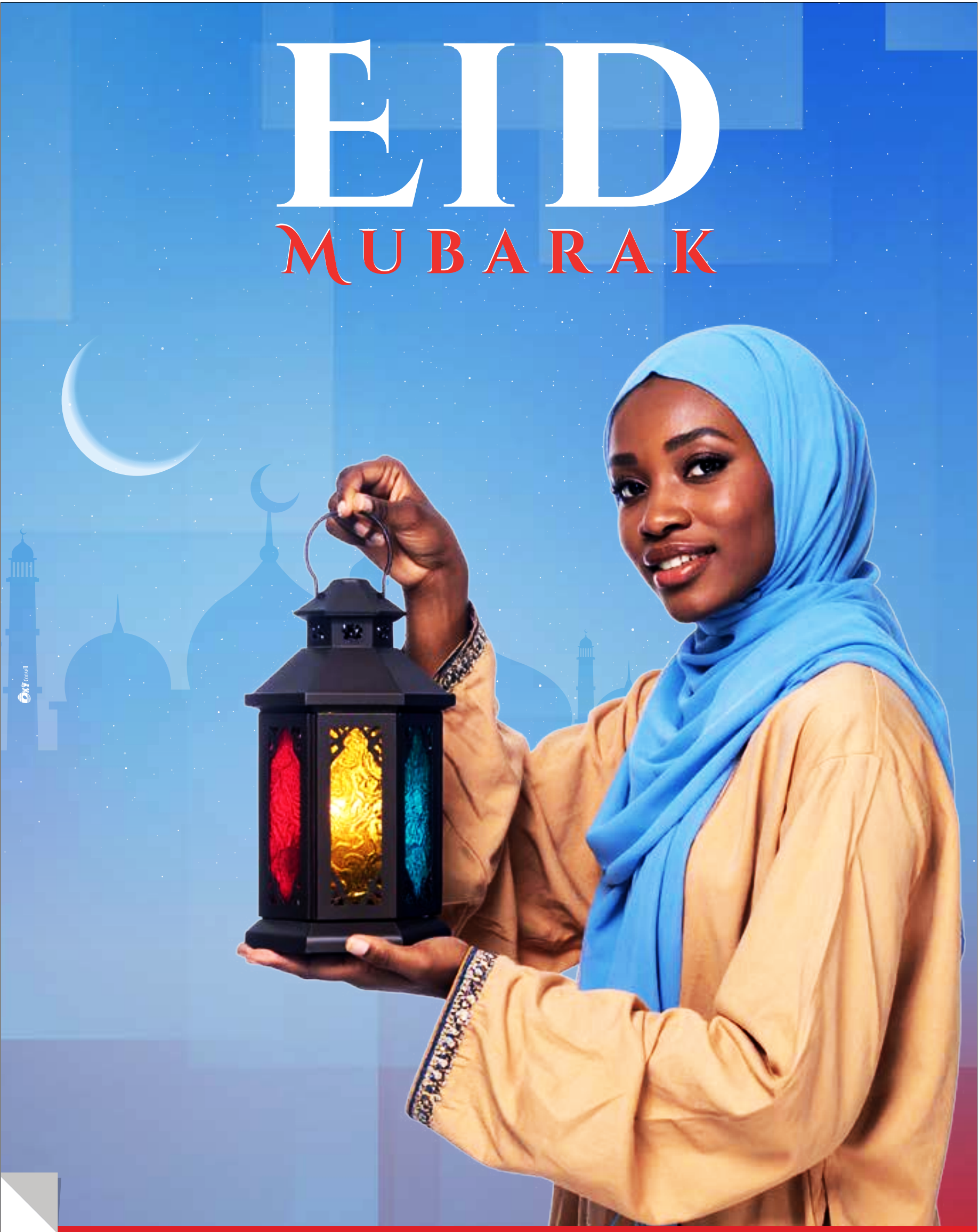
Un comité de suivi et d'évaluation sera mis en place pour garantir la mise en œuvre effective des orientations de la convention, explorer de nouvelles pistes de collaboration et assurer une communication régulière sur les actions entreprises.

« Cette convention-cadre avec l'USTS marque une étape importante dans notre stratégie de coopération interafricaine. Elle illustre notre volonté commune de construire des ponts durables entre nos institutions pour relever ensemble les défis de la formation et de la recherche en santé sur le continent », a souligné le président de l'Université de Lomé, Kossivi Hounaké.

Pour sa part, le recteur de l'USTS, Jérôme Miloundja, a salué la signature de cet accord. « L'USTS est honorée de sceller ce partenariat avec l'Université de Lomé, une institution

sœur dont l'excellence académique est reconnue. Cette entente nous permettra de mutualiser nos compétences afin de former des cadres de santé qualifiés et de promouvoir une recherche scientifique adaptée aux réalités du continent », a-t-il indiqué.

Notons que l'USTS est un établissement public gabonais créé en 2022. Elle a pour mission principale de former aux métiers de la santé, de conduire des recherches sur les maladies tropicales et de contribuer au développement scientifique.



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

